

MINISTÈRE DE L'ENVIRONNEMENT, DE L'ÉNERGIE ET DE LA MER,
EN CHARGE DES RELATIONS INTERNATIONALES SUR LE CLIMAT

*Le secrétaire d'Etat chargé des Transports,
de la Mer et de la Pêche*

Paris, le **27 SEP. 2016**

Référence : CP/A16001510-D16016610
Vos réf. : votre courrier du 20 janvier 2016

Monsieur le Sénateur-Maire,

Vous avez bien voulu appeler mon attention sur la ligne Gretz-Troyes, et plus particulièrement sur les conditions de transport de la ligne P entre Paris et Provins dans l'attente de l'électrification de la ligne.

Le projet d'électrification de la ligne sur les sections de Gretz-Armainvilliers à Troyes et de Longueville à Provins a été déclaré d'utilité publique le 27 janvier 2014, compte tenu du caractère stratégique pour les territoires desservis et des enjeux d'aménagement et de dynamisation de leur économie.

J'ai confié au printemps 2015, à Benoit WEYMULLER et Patricia SOILLY du Conseil Général de l'Environnement et du Développement Durable une mission de concertation de l'ensemble des collectivités concernées pour identifier et déterminer les modalités d'engagement d'une première phase de travaux susceptibles de s'inscrire dans les enveloppes financières envisageable pour les CPER 2015-2020. Cette mission a abouti à proposer la réalisation d'une première phase de travaux entre Gretz-Armainvilliers et Nogent-sur-Seine avec des aménagements anticipés de la deuxième phase dans les secteurs de Romilly-sur-Seine et Troyes pour un montant de 179 M€.

Des engagements financiers ont été inscrits dans le contrat de Plan Etat-Région 2015-2020 champardennais et francilien signés respectivement le 28 août 2015 et le 9 juillet 2015.

La poursuite des travaux entre Nogent-sur-Seine et Troyes est d'ores et déjà organisée et la signature du protocole de financement le 13 septembre 2016 est venue concrétiser l'engagement de tous pour réaliser le projet d'électrification de Paris à Troyes en intégralité.

En s'engageant dans ce protocole à hauteur de 129M€, l'Etat, malgré les contraintes budgétaires qu'il connaît, confirme l'intérêt qu'il porte à l'amélioration du réseau ferroviaire structurant et notamment à cette ligne Paris-Provins-Troyes qui accueille une circulation importante de trains Intercités et régionaux, sans oublier les trains de fret.

S'agissant des conditions de transport sur la ligne P, branche de Provins notamment, des difficultés d'exploitation survenues fin 2015-début 2016 ont eu pour conséquences une dégradation de la ponctualité et du confort des voyageurs en heure de pointe. Elles sont notamment dues à des immobilisations de matériel pour maintenance, réparations ou dépannages.

Monsieur Michel BILLOUT
Sénateur de la Seine-et-Marne
Maire de Nangis
15 rue de Vaugirard
75291 PARIS CEDEX 06

Afin de remédier à cette situation et éviter qu'elle ne se reproduise, SNCF Mobilités a modifié dès cette année l'organisation du travail au technicentre de Noisy-le-Sec tandis que des effectifs supplémentaires ont été affectés en renfort. A moyen terme, la possibilité de louer des rames bi-modes à d'autres régions est à l'étude par l'opérateur ferroviaire et sera proposée au Syndicat des transports d'Île-de-France (STIF), autorité organisatrice des transports en Île-de-France, auquel il revient également de décider de l'éventuelle augmentation du parc de matériel roulant en exploitation sur cette ligne qui pourrait intervenir concomitamment à l'électrification Gretz-Troyes. Différentes possibilités concernant l'évolution du matériel roulant sont évoquées dans le schéma directeur de cette ligne.

Le STIF a en effet mis en chantier un schéma directeur du RER E et de la ligne P de Transilien. Ce document d'orientation envisage des améliorations à court, moyen et long termes en matière d'offre, de performance de la ligne (notamment concernant la gestion des situations perturbées) et de qualité de service.

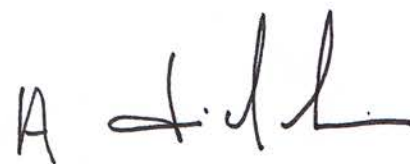
Le Conseil du STIF avait validé les grandes orientations de ce document en mai 2013 et vient d'approuver le schéma lui-même en date du 1er juin dernier.

Les actions ainsi définies seront progressivement mises en œuvre entre 2016 et 2030, notamment dans le cadre des programmes de renouvellement des infrastructures de SNCF Réseau, du contrat de plan État-région Île-de-France ou encore du programme d'acquisition de matériel roulant du STIF.

Parmi celles-ci, figure la création d'un train supplémentaire sur la branche Paris-Provins que vous appelez de vos vœux.

En revanche, si l'opportunité d'arrêter les trains des branches Provins ou Coulommiers à Gretz pour décharger la gare de Tournan a été examinée dans le cadre de ce schéma directeur, celle-ci n'a pas été retenue par le STIF. En effet, il est apparu que cette mesure ne soulagerait que marginalement la gare de Tournan.

Je vous prie de croire, Monsieur le Sénateur-Maire, à l'assurance de mes sentiments les meilleurs.



Alain VIDALIES